

PRÉEXISTENCE AFRICAINE DE LA « CULTURE DE LA PAIX » : ILLUSION OU VÉRITÉ ?

Celestin simon

Email : celestinstsimon@yahoo.fr

Résumé

Cette réflexion interroge la culture de la paix sous l'angle africaniste, dans l'objectif de déterminer si cette notion, tant valorisée par les Nations Unies (ONU), ne trouve pas ses véritables fondements dans les traditions africaines. Ce d'autant plus que de nos jours, quand on parle de la culture de la paix, on pense aux œuvres de l'UNESCO, aux différents sommets impulsés par elle à travers le monde, traitant des questions liées à la culture de la paix. On ne pense généralement pas au socialisme africain qui semble être une référence plausible de la culture de la paix, bien antérieure aux initiatives de l'UNESCO. Mais encore faut-il le démontrer. Pour y parvenir, il a fallu convoquer l'herméneutique en tant que méthode philosophique de l'interprétation et l'analogie en tant qu'outil de pensée, visant à établir un rapport de ressemblance entre deux situations. Ce cadre méthodologique nous a permis d'expliciter la culture de la paix, telle que définie par l'ONU. L'ayant comparu au socialisme africain, il en ressort que l'antériorité africaine de la culture de la paix est irréfutable, car tous les aspects qui entrent dans la définition onusienne de la culture de la paix trouvent leur parfaite expression dans la culture africaine : dialogue et négociation, respect des droits de l'Homme, rejet de la violence, éducation à la paix, développement durable. Il y a alors lieu de re-systématiser les valeurs africaines de la paix pour les proposer au monde qui est en carence de la paix, suivant une démarche active, inspirant par ailleurs des initiatives en faveur de la paix telles que celles de l'ONU.

Mots-clés : Culture de la paix, Socialisme africain, UNESCO, Universel, Traditions

Abstract

This reflection examines the culture of peace from an African perspective with the aim of determining whether this concept, so highly valued by the United Nations (UN), has its true foundations in African traditions. This is all the more relevant today, when we talk about the culture of peace, we think of UNESCO's work and the various summits it has organized around the world to address issues related to the culture of peace. We do not generally think of African socialism, which seems to be a plausible reference point for the culture of peace, well before UNESCO's initiatives. But this still needs to be demonstrated. To achieve this, it was necessary to invoke hermeneutics as a philosophical method of interpretation and analogy as a tool of thought aimed at establishing a relationship of similarity between two situations. This methodological framework enabled us to explain the culture of peace as defined by the UN. Having compared it to African socialism, it appears that the African antecedence of the culture of peace is irrefutable, because all aspects that fall within the UN definition of the culture of peace find their perfect expression in African culture: dialogue and negotiation, respect for human rights, rejection of violence, education for peace, and sustainable development. There is therefore a need to re-systematize African values of peace in order to offer them to a world that is lacking in peace, following an active approach that also inspires peace initiatives such as those of the UN.

Keywords: Culture of peace, African socialism, UNESCO, Universal, Traditions

Introduction

En marge d'un cours de philosophie politique, il a été demandé aux étudiants de mener des recherches sur le concept de la « Culture de la paix »¹. Sans surprise, tous ont évoqué l'initiative *Cultura de paz* lancée au Pérou en 1986 ; le congrès international sur la paix dans l'esprit des hommes ayant eu lieu à Yamoussoukro en 1989 et

¹ Nous utilisons « Culture de la paix » pour désigner la doctrine de l'ONU et culture de la paix, sans guillemets, pour se référer aux valeurs africaines ancestrales de paix.

le rôle prépondérant qu'a joué Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans la promotion et la systématisation de la « Culture de la paix ».

En effet, le terme « Culture de la paix » n'apparaît qu'en 1986 à l'occasion de l'initiative de Pérou ci-haut évoquée, ayant débouché sur la déclaration de Séville sur la violence (UNESCO, 2000). Celle-ci soutient que la guerre, loin d'être inhérente à la nature humaine, est une construction sociale éphémère, potentiellement remplaçable par la paix que ceux qui ont créé la guerre peuvent alternativement concevoir et déployer, autant qu'ils ont conçu la guerre. Deux années plus tard, la fondation Houphouët-Boigny a organisé un congrès lors duquel le concept de « Culture de la paix » a été largement développé (Graine de paix, 2005).

Cependant, s'il est vrai que la paix, en tant qu'expression, apparaît au Pérou et qu'il est reconnu à l'UNESCO le mérite de l'avoir promue avant même qu'elle ne soit désignée comme telle, on est en droit d'exprimer des réserves, ou précisément d'émettre de doute. En vérité, l'axiologie traditionnelle africaine s'apparente à la « Culture de la paix », telle que définie par l'ONU.

La présente réflexion qui part d'un questionnement, celle de savoir si la préexistence africaine de la « Culture de la paix » est illusion ou vérité, se propose alors d'explorer des faits et phénomènes dans l'optique d'établir la vérité, en tant qu'accord de la connaissance avec son objet » (Kant, 1990, p. 80), au-delà de l'illusion, considérée comme une « perception erronée en ceci qu'elle ne correspond pas à la réalité objective » (Nietzsche, 2003, p. 63). En effet, la question qui est la nôtre est en d'autres termes celle-ci : est-il exact de penser que la « Culture de la paix », loin d'être une invention contemporaine, est bien plus ancienne que les traditions africaines ?

Une telle question nous invite à procéder à l'herméneutique de l'axiologie traditionnelle africaine et précisément du socialisme africain, en tant qu'ensemble de valeurs proprement africaines, à l'effet de déterminer l'antériorité africaine ou non du concept de

la culture de la paix. Pour cela, nous optons pour une démarche herméneutico-comparative et démonstrative.

Rappelons que l'herméneutique est, en philosophie, la théorie et la méthode de l'interprétation des textes, des discours ainsi que d'autres formes de communication et d'événements. Son but est de comprendre et d'expliquer ce qui est parfois obscur ou ambigu, tout en cherchant à saisir le sens profond et le contexte d'une œuvre ou d'une situation. C'est à juste titre que M. Foucault (1966, p. 44) la définit comme étant « l'ensemble des connaissances et des techniques qui permettent de faire parler les signes et de découvrir leur sens ». La comparaison quant à elle, est une opération de l'esprit par « laquelle on dégage les ressemblances ou différences d'objets ou de notion » (J. Russe, 1991, p. 49). La démonstration, enfin, est en philosophie, une démarche argumentative logique et structurée qui vise à établir la vérité d'une proposition, tout en la reliant à d'autres propositions considérées comme vraies ou acceptées (J. Russe, 1991).

Nous inscrivons notre herméneutique, notre comparaison et notre démonstration dans une perspective philosophico-africaniste, c'est-à-dire susceptible de mettre en avant la spécificité des cultures africaines et leur rôle dans la formation des identités, des institutions et des pratiques sociales, mettant l'accent sur la dimension collective de l'existence humaine en Afrique.

Le choix de ce cadre méthodologique et théorique réside dans sa capacité à saisir et à expliciter, de façon ordonnée, l'essence sémantique et la profondeur conceptuelle des notions en étude : la « Culture de la paix » et la « culture africaine ». C'est précisément là le rôle de l'herméneutique. Puisqu'il s'agit par la suite d'établir des rapports entre ces deux concepts, alors la comparaison en tant que démarche doit nécessairement s'inviter. Puisqu'il s'agit aussi et ultimement de déterminer l'ancienneté de la culture africaine de la paix et éventuellement la nécessité de la resystématiser pour la proposer au monde, il convient pertinemment de convoquer la démonstration.

En pratique, ce cadre méthodologico-théorique nous permettra, dans un premier temps, de procéder à une double exégèse : celle de la nature et des fondements contemporains de la « Culture de la paix » et celle des traditions africaines, tout en les comparant. Ensuite, nous analyserons les possibilités de promotion d'une culture de la paix endogène en Afrique. Enfin, il nous plaira d'élaborer une conception universalisable de la culture de la paix à partir de l'exemple africain.

1. Herméneutique de l'acception contemporaine de la « Culture de la paix »

Considérons la conception onusienne de la « Culture de la paix » et procédons à sa compréhension, à son étude, à son interprétation et à son décodage. Intéressons-nous ainsi aux vérités scientifiques contenues dans le manifeste de Séville qui tiennent lieu de prolégomènes à l'acception contemporaine de la « Culture de la paix ». Parlons ensuite de la phénoménalisation de la « Culture de la paix », c'est-à-dire du déploiement successif des actions concrètes qui, à chaque étape, ont ajouté de la matière à l'existence de la « Culture de la paix ». Parlons enfin du système d'évaluation de la « Culture de la paix ».

1.1. Les prolégomènes de la « Culture de la paix »

En 1986, se célébrait l'année internationale de la paix. A cette occasion, des hommes de science s'étaient réunis en Espagne autour de la question suivante : « Est-ce que la biologie ou les sciences sociales contemporaines ont mis en évidence quelques facteurs biologiques qui soient un obstacle insurmontable, ou tout au moins sérieux, à la construction de la paix dans le monde ? » (S. Belin, 1993, p. 40). Des idées confrontées, il en résulte cinq vérités scientifiques. Premièrement, considérant la thèse évolutionniste darwiniste de l'origine de l'homme, les hommes n'ont pas hérité de leurs ancêtres les animaux une propension à faire la guerre ; la

guerre est un produit de la culture. Deuxièmement, la guerre ou la violence n'est pas consubstantielle à la nature humaine ; elle n'est pas génétiquement programmée. Troisièmement, au cours de l'évolution humaine, il ne s'est pas opéré une sélection en faveur du comportement agressif par rapport à d'autres types. Quatrièmement, les hommes n'ont pas *a priori* un cerveau violent ; les comportements humains violents ou non violents sont tributaires de type de conditionnement et de mode de socialisation et qu'il n'y a rien dans la psychologie neuronale qui constraint l'homme à agir violemment. Cinquièmement enfin, la guerre n'est pas un phénomène instinctif ; elle ne répond pas à un modèle unique (S. Belin, 1993).

Ces cinq vérités scientifiques qui, en résumé, soutiennent que, la biologie ne condamne pas l'humain à la guerre, que la guerre, loin d'être naturelle est culturelle, loin d'être déterminée par les gènes, par un cerveau violent, par la nature humaine ou par l'instinct, est plutôt une invention sociale, ont été érigés en manifeste, appelé le manifeste de Séville sur la violence. Ce fut le point de départ de l'acception contemporaine de la « Culture de la paix ». Une suite d'événements, qu'il convient de rapidement rappeler, s'en est suivie.

1.2. La phénoménalisation de la « Culture de la paix »

Par définition, la phénoménalisation renvoie au processus par lequel quelque chose devient un phénomène. C'est la manière dont les choses apparaissent de manière à être expérimenté par la conscience (S. C. Vishnu, 2016). Par phénoménalisation de la « Culture de la paix », nous voulons alors désigner la succession d'événements qui ont donné corps à la « Culture de la paix ».

Ainsi, en 1998, une stratégie à moyen terme de l'UNESCO, consacrée à la promotion de la « Culture de la paix », a été élaborée et mise en œuvre. En 1998, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU) proclame l'année 2000 comme année internationale de la « Culture de la paix ». Ensuite, elle proclame la

décennie 2001-2010, décennie internationale de la promotion d'une « Culture de la paix » au profit des enfants du monde (Graine de paix, 2005). Un an plus tard, l'organisation a adopté une déclaration et un programme d'action sur la « Culture de la paix ». Cette déclaration a eu le mérite de donner à la « Culture de la paix », une définition complète. La « Culture de la paix » est selon elle l'ensemble

des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'homme, la tolérance et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société, (ONU, 1998, p. 1).

Plusieurs activités de promotion de la « Culture de la paix » s'en sont suivies (UNESCO, 2013). Elles sont entreprises aussi bien par les agences de l'ONU, les Organisations non gouvernementales (ONG) et les Organisations de la société civile (OSC). Dans cette perspective, pour pouvoir quantifier l'acceptation de la « Culture de la paix », un modèle d'évaluation a été élaboré.

1.3. Le système d'appréciation et de quantification de la « Culture de la paix »

Le système d'évaluation de la « Culture de la paix » mis en place prend en compte trois aspects : les domaines d'action, les mesures objectives et le climat émotionnel. Trois principaux domaines d'action sont alors identifiés : les normes sociétales, les structures de l'État et la stabilité politique, les considérations environnementales. Les normes sociétales prennent en

considération trois volets : l'éducation à la paix, la place de la femme et des enfants et la valeur de l'empathie, le respect de droits humains et du principe d'exclusivité (J. Rivera, 2004).

Quant aux structures de l'État et à leur rapport avec la stabilité politique, elles impliquent la participation à la vie démocratique, la communication ouverte en dehors de tout contrôle abject et de toute corruption, et le respect des droits de l'homme, du principe d'exclusivité dans le domaine politique. En ce qui concerne les normes environnementales, un accent est mis sur la sécurisation de l'environnement et le développement équitable et durable (J. Rivera, 2004).

Au regard de ce qui vient d'être développé, on peut croire que la « Culture de la paix » relève de l'invention du système de l'ONU, avec pour moteur l'UNICEF, car c'est cette organisation qui semble l'avoir conçu, lui avoir donné une définition exhaustive et avoir élaboré ses conditions d'évaluation. Cependant, si on peut reconnaître à l'ONU ce mérite, la définition qu'elle donne à la « Culture de la paix » n'a rien de nouveau, car le socialisme africain, en tant que axiologie traditionnelle africaine, mode de vie des Africains traditionnels, est exactement ce que l'ONU appelle « Culture de la paix ».

2. L'antériorité africaine de la culture de la paix

La « Culture de la paix », telle que conçue par l'ONU, et telle qu'expliquée ci-haut, nous invite, désormais, à la démonstration en tant que démarche, car c'est elle qui nous permettra d'affirmer pertinemment l'antériorité de la culture de la paix. Prenons alors chaque élément de la définition de la « Culture de la paix » selon l'ONU et démontrons qu'il a des références dans la culture de l'Afrique traditionnelle. Nous les regroupons, partant de cette définition, en trois paliers : le respect de la vie, le rejet de la violence, la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération ; le respect des droits de l'homme, des libertés

fondamentales et leur promotion ; les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement.

2.1. Le respect de la vie ; le rejet de la violence ; la pratique de la non-violence par l'éducation, le dialogue et la coopération

Le présent titre est l'énoncé paraphrasée du premier volet caractéristique de la « Culture de la paix ». Les idées réunies ici peuvent être résumées en deux : le rejet de la violence et l'éducation à la paix. En effet, pour résoudre les conflits et construire des relations harmonieuses, il importe de promouvoir la « Culture de la paix » à travers une éducation à la paix dont le but est d'inculquer aux individus les valeurs, les attitudes et les comportements nécessaires pour vivre en paix.

Or, l'Afrique traditionnelle n'est pas du tout étrangère au rejet de la violence et à l'éducation à la paix. Au contraire, le socialisme dont l'expression la plus remarquable est la solidarité, caractérisant l'Afrique précoloniale, est un véritable antidote à la violence. Au nom du socialisme, les sociétés africaines privilégient l'usage des mécanismes de résolution pacifique des conflits sous l'arbre à palabre. De ce point de vue, l'arbre à palabre est un espace de dialogue et de résolution des différends par excellence autant que le soutient J. G. Bidima (1997, p. 13) : « la palabre institue un espace public de discussion qui suppose le détour par une procédure. La palabre n'organise pas le face-à-face entre les parties, mais institue une médiation symbolique à plusieurs entrées ». F. Diangitukwa (2014, pp. 6-7) en explique le déroulement :

Pendant la concertation, la distribution de la parole joue deux rôles : elle sert à recueillir les avis des uns et des autres, mais dans le cas de conflit, elle ordonne l'agressivité des débats pour exorciser la violence afin de l'empêcher de se matérialiser. Les intervenants

s'expriment à tour de rôle. [...] Le dialogue se passe dans la paix la plus totale, sans arrogance ni sentiment de domination. Tout le monde jouit d'un même respect et d'une même considération. L'écoute active est valorisée, car c'est elle qui facilite le dialogue et qui assure le consensus. En cas de difficulté, les sages - considérés comme dépositaires de l'histoire communautaire - sont consultés pour régler les différends. La culture de l'écoute et la recherche de la paix intérieure facilitent le rapprochement des points de vue et la recherche de la solution idéale qui cimente le lien social.

Quant à l'éducation à la paix, elle repose, elle aussi, sur des valeurs et des pratiques ancestrales qui visent la cohésion sociale. Les valeurs telles que la solidarité, la primauté du groupe sur l'individu, le respect de l'autorité traditionnelle et la coopération ont pour but de former l'individu à la culture de la paix et à la justice (A. S. Abdourahimoune, 2003). La communauté joue ici un rôle prépondérant, car elle est garante de l'éducation du citoyen. En Afrique traditionnelle en effet, l'éducation n'est pas l'exclusivité des familles. L'ensemble de la communauté y participe (A. M. Dioffo, 1964). Aussi, la culture de la paix se transmet de génération en génération, à travers les contes, les proverbes, les pratiques sociales, les rituels (R.H.S. Barbe, 2020).

2.2. Le respect et la promotion des droits de l'homme et des libertés fondamentales

L'autre aspect entrant dans la définition de la « Culture de la paix » implique les droits de l'homme et les libertés fondamentales. L'Afrique traditionnelle ne les ignore pas non plus. Au contraire, l'Afrique traditionnelle est profondément humaniste, quand on sait que l'humanisme rime avec socialisme africain. Il n'est pas anodin de rappeler avec M. Keba (1993) que « l'Afrique traditionnelle connaît un système cohérent de droits de l'homme ». Ces droits

de l'homme sont strictement liés aux valeurs communales et aux traditions, comme le rappelle Y. G. Golo (2020, p. 1) :

Les traditions africaines, fondées essentiellement sur l'importance des liens communautaires, ont produit des conceptions juridiques privilégiant l'équilibre entre les droits individuels et collectifs et la corrélation entre les droits et les devoirs. Ces droits de l'homme et des communautés, consacrés par les droits traditionnels africains, étaient garantis par le système judiciaire de l'arbre à palabres qui privilégiait la procédure de conciliation au duel judiciaire entre les parties à un procès.

Quant aux libertés, autant que les droits, elles ne se concevaient pas en dehors de la communauté. La liberté était indissociable de l'harmonie et de la cohésion sociale. Au fait, la société traditionnelle africaine était protectrice des libertés collectives. D'où l'égale importance accordée aux droits économiques, sociaux et culturels et aux droits civils et politiques, les uns et les autres étant indissociables (F. Callede, 2010). Ici encore, la culture de la paix trouve des solides références dans la culture africaine.

2.3. Les efforts déployés pour répondre aux besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement

Il s'agit ici du développement durable, défini comme « développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs » (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989, p. 51). Ce développement repose sur trois piliers qui sont le pilier économique, le pilier environnemental et le pilier social.

Le pilier environnemental consiste à protéger l'environnement, à préserver les ressources naturelles aux bénéfices des générations futures. Il s'agit concrètement de s'investir dans la lutte contre le changement climatique, dans la réduction de la pollution et dans la préservation de la biodiversité. Le pilier social quant à lui, met l'accent sur le bien être humain et la justice sociale, en luttant contre les inégalités, la discrimination et l'exclusion sociale. Le pilier économique enfin, vise une croissance économique durable et équitable, en favorisant des modèles économiques respectueux de l'environnement, générant des emplois décents, réduisant la pauvreté et assurant une répartition équitable des richesses (F. Actil, L. Diaz, 2016).

En Afrique traditionnelle, la gestion des ressources naturelles, le respect des cultures et la recherche d'un équilibre entre les besoins humains et la préservation de l'environnement étaient des réalités irréfutables. Sur le plan environnemental, la culture traditionnelle africaine a su développer un système de gestion des ressources naturelles à nul autre pareil. Les systèmes agricoles traditionnels à l'instar de l'agroforesterie, de la culture en terrasse, etc. visent à préserver la dégradation des sols et de l'environnement en général. En effet, les Africains traditionnels ont une connaissance pédologique très poussée. Ils savent par expérience, les forces et faiblesses de chaque type de sol par exemple. A titre d'illustration, en Fulfulde, langue africaine très connue, *Bolaare* signifie terre argileuse, couverte probablement de « 80 à 100% d'une herbacée (*panicum I actum*) et dominée au niveau arbustif par l'*Acacia Seyol* et l'*acacia Sénégal* » (R. C. Sawadogo, 2012, p. 80). Un tel espace est généralement réservé au pâturage. *Sens par contre* signifie accumulation sabreuse d'épandage ou dure, alors que *Kollangal* est la désignation du sol fortement érodé, caractérisé par un pâturage maigre. *Goru'ol* signifie axe de drainage principal, *Ceekol* veut dire marigot, etc. R. C. Sawadogo (2012, p. 80) a donc raison d'écrire que dans plusieurs sociétés africaines, des études de toposéquences

ont identifié, de façon précise, les dénominations de différents types de sols et de relief, leurs caractéristiques physico-climatiques, les types de végétation arborée et ou arbustive dominante, l'utilisation agropastorale qui en est fait ainsi que la localisation préférentielle des sites d'habitat par rapport à ces sols.

Cette excellente connaissance de l'environnement permet d'envisager une meilleure approche de protection de ce dernier. En effet, en Afrique traditionnelle, la protection de l'environnement s'articulait autour de normes sociales et religieuses. Les ressources naturelles sont considérées comme sacrées. Elles sont gérées de manière collective. Cette gestion implique, outre l'entretien des terres agricoles, la préservation des forêts sacrées et la régulation de l'accès aux ressources (R. C. Sawadago, 2012). Concernant le bien-être humain et la justice sociale, il ne fait nul doute que l'Afrique traditionnelle, par son communautarisme, en a fait une belle et inspirante démonstration. J. K. Nyerere (1970, p. 22) disait à ce propos : « Dans notre société africaine traditionnelle nous étions des personnes au sein d'une communauté. Nous prenions soin de la communauté et la communauté prenait soin de nous ». En Afrique traditionnelle, l'égalitarisme était l'expression la plus exemplaire de la justice sociale ; une justice qui se situe au-delà de la simple appellation des lois, englobant l'équité sociale et la responsabilité collective.

Sur le plan économique enfin, l'Afrique traditionnelle a su bâtir un système économique basé sur des activités agricoles vivrières, la pêche, l'artisanat et les échanges basés sur le troc et le don. Une approche économique morale, profondément ancrée dans les liens sociaux et familiaux, mettant en exergue le principe de réciprocité et la consommation comme accumulation de richesse avait une place importante (C. Kane, 2009). À ce niveau encore, l'Afrique n'a rien à envier à personne. Bien au contraire, elle a une belle leçon

de développement durable axée sur la valeur humaine à enseigner aux systèmes capitalistes.

Limitons-nous à ces quelques aspects qui constituent la substance de la « Culture de la paix », telle que définie par l'ONU. Il en ressort clairement que celle-ci n'est pas une invention moderne. Elle a de solides références dans la tradition africaine ancestrale. Engager un processus moderne de ce genre, sans faire aucune référence particulière aux traditions africaines, peut être considéré comme un manquement qui ne sera pas sans conséquences sur les résultats escomptés. Pour une meilleure mise en œuvre des politiques de la culture de la paix en Afrique et dans le monde, il y a lieu de partir du patrimoine culturel africain.

3. La pertinence des traditions africaines en matière de la culture de la paix au rendez-vous de l'Universel

Si la mondialisation devait être bâtie sur des rapports de partage mutuel, guidés par la volonté de chaque peuple de co-construire un monde commun, appartenant à tous et à chacun, alors l'Afrique, très souvent marginalisée dans ce cadre de mondialisation, devrait être plus offensive, en proposant au monde ce qu'elle a de meilleur et en militant pour cela. Il pourrait bien s'agir de sa richesse culturelle, particulièrement de ses pratiques ancestrales de nature pacifique. Elles peuvent, à notre avis, constituer un antidote à la violence de tout genre qui embrase le monde de nos jours. L'Afrique doit à cet effet développer le sens de l'Universel, résystématiser ses valeurs et joindre à cette re-systématisation théorique l'action pratique.

3.1. Le sens de l'Universel

Pour L. S. Senghor (1977), la civilisation de l'Universel consiste en un métissage des cultures, au-delà de leur juxtaposition, qui résulte de leur rencontre de manière à permettre à chaque peuple de s'épanouir et de contribuer au bien commun. Le rendez-vous du

donner et du recevoir signifie alors une rencontre entre cultures, où chaque entité culturelle se transforme et se renouvelle au contact de l'autre. Pour l'auteur, chaque culture possède des valeurs spécifiques et des richesses à partager. Ainsi, le donner est le symbole de l'apport de la culture africaine, tandis que le recevoir est l'assimilation de l'apport des autres cultures. L'Afrique doit développer davantage le sens de l'Universel.

Mais avant de conquérir le monde, elle doit suffisamment s'auto-conquérir et tester sur son sol l'efficacité de ce qu'elle entend proposer au rendez-vous de l'Universel. L'Afrique a besoin, plus que jamais, d'une assise idéologique forte en matière de paix, construite à base d'élèvement relevant de sa culture. Le socialisme africain correspond à cette idéologie nécessaire. En effet, plusieurs formes de guerre en Afrique aujourd'hui sont issues des idéologies néfastes. Le djihadisme construit à partir de la vision du monde exclusive et extrémiste, prenant en otage l'Islam comme religion, en est un exemple (C. Delanga, 2024). Pour déconstruire une telle idéologie, il faut une idéologie contraire qui puisse endoctriner aux valeurs de paix : le socialisme africain. Le succès de ce projet sur la guerre en Afrique, si les acteurs s'y mettent réellement, sera le sacre de son efficacité. Ce n'est qu'à partir de ce moment qu'il faut envisager son exportation à l'échelle mondiale pour l'adresser aux conflits à cette échelle. Ce sera alors une approche africaine de lutte contre la violence.

3.2. La (re) systématisation des valeurs africaines

Aux premières heures des indépendances africaines, plusieurs leaders politiques d'Afrique s'étaient lancés sur la voie du socialisme africain, portant des valeurs africaines, notamment du communautarisme. Il s'agit concrètement d'un ensemble de doctrines et pratiques politiques, qui définit un modèle socialiste de développement adapté aux spécificités du continent. Il était question pour les tous premiers dirigeants de rompre avec le capitalisme hérité de la colonisation, pour développer les sociétés

africaines en s'inspirant des traditions et valeurs africaines. Ainsi, le président de la Tanzanie de 1961 à 1985, J. Nyerere (1970, p. 27) baptise sa formule socialiste « *Ujamaa* », terme swahili qui signifie « Esprit de famille ».

Senghor (1964, p. 28) quant à lui a été président du Sénégal de 1960 à 1980. Son socialisme intègre les valeurs de la négritude définie comme « l'ensemble des valeurs culturelles du monde noir, telles qu'elles s'expriment dans la vie, les institutions et les œuvres des noirs ».

Nkrumah (1994, p. 145) de son côté, président du Ghana de 1957 à 1966, adosse le socialisme africain à sa théorie du consciencisme, tout en lui assignant une visée pragmatique axée sur les résultats. Il définit le consciencisme comme « la philosophie [...] qui, partant de l'état actuel de la conscience africaine, indique par quelle voie le progrès sera tiré du conflit qui agite actuellement cette conscience » (K. Nkrumah, 2009, p. 120).

Kenneth Kaunda, président de la Zambie de 1964 à 1991 pour sa part, a conçu une version du socialisme africain qu'il a nommé humanisme Zambien. Il part tout comme Nyerere, de l'idée de la famille étendue, propre à la culture africaine (A. I. Kanu, 2014).

De ce point de vue, il y a lieu d'affirmer que les valeurs africaines ont déjà fait l'objet de systématisation. Seulement, cette volonté de construire l'Afrique à partir de l'Afrique et à la manière des Africains, a rencontré des difficultés quasi insurmontables, au point où, de nos jours, l'engouement pour la promotion des valeurs africaines, comme c'était le cas à l'époque du socialisme africain, a presque disparu chez les Africains. La persistance du néocolonialisme et le manque de plan de pérennisation, entre autres, ont eu raison d'elle (C. Delanga, 2022).

Or, l'ensemble du patrimoine culturel, mobilisé à l'époque du socialisme peut tenir lieu d'une réelle contribution de l'Afrique à la « Culture de la paix » et s'imposer comme modèle irréfutable et incontournable à copier, par les organisations dédiées à la promotion de la paix. D'où la nécessité de (re) systématisation des

valeurs africaines. Il est en effet urgent de faire des valeurs africaines de la paix un rempart contre la violence ou le terrorisme qui s'implantent durablement en Afrique et dans le monde. Mais la question qui se pose est celle du comment ?

3.3. De la raison théorique à la raison pratique

Pour E. Kant la raison théorique est la faculté de connaître, de comprendre et de juger, tandis que la raison pratique concerne l'action humaine. L'auteur démontre le rapport synallagmatique qui lie la raison théorique et la raison pratique en affirmant que la théorie éclaire la pratique tandis que la pratique teste et valide la théorie. D'où sa fameuse phrase « la théorie sans la pratique est vide, et la pratique sans la théorie est aveugle » (E. Kant, 1912, p. 110).

En effet, la richesse culturelle de l'Afrique en matière des valeurs de paix, n'est plus à démontrer. Ce qu'il convient d'entreprendre c'est, une fois de plus, leur systématisation, de manière à en faire une boîte à outils efficace pour solutionner les problèmes qui mettent en mal la paix en Afrique et dans le monde.

Mais il ne suffit pas de systématiser. Il faut engager des actions concrètes axées sur des résultats évaluables à l'aide des indicateurs et des livrables. L'Afrique doit se saisir du contexte de guerre et des inimitiés qui sévissent dans le monde actuel pour se positionner comme contributrice efficace à leur résolution. Cela passe, au-delà de la théorie, par la raison pratique.

La raison pratique appliquée au processus de valorisation de la culture africaine pour inverser la tendance de la guerre en Afrique et dans le monde et construire la paix, contribuant ainsi à la culture globale de la paix telle que promue par l'ONU, se doit donc de se doter d'une démarche militantiste. Les Africains, conscients des enjeux mondiaux en matière de paix, connaissant le potentiel que représente leurs valeurs en matière de paix pour la promotion de la « Culture de la paix », doivent entreprendre des actions dans ce

sens pour faire entendre la voix de l'Afrique à la tribune de l'Universel.

3.4. Le rôle des acteurs au niveau de l'Afrique

L'Union africaine, en sa qualité d'organisation continentale panafricaniste, doit s'y investir. Des projets visant à restaurer et vendre le socialisme, la solidarité africaine gage d'une paix durable dans le monde doivent être montés et mis en œuvre par ses soins. Les États africains sont aussi dans l'intérêt d'épouser une telle vision qui revalorise l'Afrique dans un contexte de mondialisation (J. Couture et S. Courtois, 2005) qui leur offre une occasion de se faire valoir. Chaque Ministère de la culture de chaque État africain est ici interpellé à contribuer à la promotion des valeurs africaines du socialisme, d'abord au niveau national, ensuite africain et enfin international. Des plans d'actions à court, moyen et long terme doivent être élaborés.

Les organisations d'obédience panafricaniste et tout autre acteur africain devrait en faire autant. Vivement qu'il prolifère en Afrique des organisations de la société civile prêtes à militer pour la reconnaissance des valeurs africaines du socialisme et de paix, dans le but ultime d'inspirer les modes de résolution des conflits dans le monde.

Aussi, le système éducatif, véritable outil de socialisation, doit, en Afrique, se recentrer sur les traditions africaines. De la sorte, une génération africaine éprise des valeurs de paix, du vivre-ensemble et d'humanisme se mettra en place. Puisque, la plupart du temps, la guerre se construit à partir d'une idéologie néfaste (c'est le cas du djihadisme aujourd'hui), alors, une idéologie contraire préexistante ne peut qu'être efficace pour la prévenir. L'éducation systémique est une voie sûre.

En outre, une réelle et active diplomatie culturelle doit être pensée au niveau de l'Afrique dans le but de promouvoir la culture et l'identité africaines à l'échelle internationale. La culture africaine doit alors être utilisée comme un outil de politique

étrangère, orientant les relations entre les pays africains et le reste du monde, favorisant la compréhension mutuelle et contribuant à la résolution des conflits.

Conclusion

Au sortir de la réflexion sur la « Culture de la paix », il convient de rappeler qu'il était question de déterminer si cette dernière est un concept contemporain ou si elle est plutôt ancienne, autant que le sont les traditions africaines. À première vue, la « Culture de la paix » pourrait être une construction contemporaine. Sa genèse est généralement rattachée aux événements qui ont eu lieu sous l'égide de l'ONU à partir de 1986. Parmi ceux-ci, figure en bonne place la décennie de la culture de la paix qui est celle allant de 2001 à 2010. Le manifeste de Séville qui consacre les résultats d'une réflexion scientifique sur l'origine de la guerre, mettant en évidence son caractère indéniablement non biologique, non naturel, mais sociale et culturelle constitue une prémissse importante à l'émergence de cette notion. Bien que l'ONU ait défini la « Culture de la paix » comme l'ensemble des valeurs, des attitudes, des traditions, des comportements et des modes de vie propres à promouvoir la paix, elle n'a cependant pas clairement cité le socialisme africain en exemple. En vérité, les valeurs africaines du socialisme peuvent être considérées comme une véritable expression de la culture de la paix. La raison en est que, tous les aspects fondamentaux qui entrent dans la définition actuelle de la « Culture de la paix » trouvent leur expression parfaite dans les traditions africaines. Il s'agit notamment du respect de la vie et du rejet de la violence, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'intérêt affirmé pour les besoins des générations actuelles et futures en matière de développement et d'environnement. Tout ceci se trouve développé de manière la plus

humaniste dans le socialisme africain. En raison de cela, la culture de la paix n'est pas nouvelle. Une telle réalité invite à la reconsideration des valeurs africaines dans un monde miné par des violences et des guerres, pour en composer une théorie endogène, capable d'inspirer le monde en matière de prévention et de résolution des conflits. Comme ce fut le cas au XXe siècle avec la voie africaine du socialisme, il convient de nos jours de systématiser la culture africaine de la paix et de travailler à sa diffusion pour un monde pacifique. À cette époque-là, des Africains ont eu le courage et le mérite de concevoir des projets de société, des politiques de développement socio-économique à partir des valeurs africaines. La renaissance culturelle en Afrique était une réalité implacable. L'idéologie socialiste africaine a pu et su véhiculer, à travers l'Afrique, les valeurs de solidarité, du vivre-ensemble ; l'esprit de famille, l'humanisme, véritables rempart contre la violence. Si cette idéologie a succombé face aux insurmontables velléités néocolonialistes et faute de plan de durabilité, elle mérite de renaitre de ses cendres pour que désormais, elle prospère en évitant les erreurs du passé. Le monde en guerre en a besoin, en commençant par l'Afrique. Une démarche militantiste impliquant des acteurs tels que l'Union africaine, les États africains et la société civile africaine est alors nécessaire. Qu'il nous soit permis de sortir de cette réflexion par formuler deux recommandations pratiques, déjà évoquées dans le texte :

- Le système éducatif en Afrique doit accorder une place prépondérante à la culture africaine de la paix, garantissant ainsi une société africaine future moins conflictuelle.
- La politique étrangère de chaque État africain doit accorder une place importante à la promotion des valeurs africaines de paix. Ainsi, la diplomatie culturelle africaine doit être renforcée de manière à ce qu'il soit assigné à chaque représentation diplomatique africaine à l'extérieur de l'Afrique d'en faire une promotion explicite.

Bibliographie

- ABDOURAHIMOUNE Alassane Soufouyanou**, 2023. « Contribution à une théorie africaine des droits de l'Homme : analyse de la Charte de Nairobi à partir des traditions africaines », RDLF, Chron. n°46, pp. 1-33.
- ACTIL François et DIAZ Liliana**, 2016. *Développement durable. Enjeux et trajectoire*, Laval, Presses de l'Université de Laval.
- BAHGAT Elnadi**, 1993. « Le manifeste de Séville », in *Le Courrier de l'Unesco*, 46^e année, février, pp. 40-41.
- BARBE Rodrigue Homero Saturnin**, 2020. « Les traditions orales en Afrique : une exploration du conte comme source d'inspiration du théâtre moderne africain », in *Horizons/Théâtre*, 13, pp. 54-67.
- BIDIMA Jean-Godefroy**, 1997. *La palabre. Une juridiction de la parole*, Paris, Michalon.
- CALLED Fanny**, 2010. *Droits de l'Homme et Droit Humanitaire*, Université Paris II, [en ligne], disponible à l'adresse: <https://www.lepetitjuriste.fr/valeurs-traditions-et-droits-de-lhomme-en-afrique/>, consulté le 12 juillet 2025.
- Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1989. *Notre avenir à tous*, Montréal, Fleuve.
- COUTURE Jocelyne et COURTOIS Stéphane** (dir.), 2005. *Regards philosophiques sur la mondialisation*, Québec, PUQ.
- DELANGA Célestin**, 2022. « Qu'est-ce que l'Afropragmatisme ? Essai de construction d'une éthique de l'existentialisme africain », in **OUMAROU**, (2022). Mazadou, *Ethique et crise de responsabilité: Repères mythiques et philosophiques*, Paris, L'Harmatan.
- DELANGA Célestin**, 2024. « Du fondamentalisme à l'extrémisme religieux de type islamique dans le Bassin du Lac Tchad : phénoménologie et mécanisme de construction », in *Intégralité*, vol 2, n°9b, pp. 41-54.

- DIANGITUKWA Fweley**, 2014. « La lointaine origine de la gouvernance en Afrique : l'arbre à palabres », in Revue Gouvernance, 11(1), pp. 1-20.
- DIOFFO Abdou Moumouni**, 1964. *L'éducation en Afrique*, Québec, Éditions science et bien commun.
- FOUCAULT Michel**, 1966. *Les Mots et les choses*, Paris, Gallimard.
- GOLO Yves Gatien**, 2020. *Les droits de l'homme dans la tradition africaine*, Paris, Edilivre - Aparis.
- Graine de paix, 2005. « Historique de la culture de la paix », [en ligne], disponible à l'adresse : <https://www.grainesdepaix.org/fr/ressources/references/paix/historique-de-la-culture-de-la-paix>, consulté le 10 juin 2025.
- KANE Cheikh Tidiane**, 2009. *Économie et Culture Africaine, Rapports Entre Tradition Et Modernité*, Paris, Présence Africaine.
- Kant Emmanuel**, 1912. *Critique de la raison pure*, trad. Barni et Archambault, Paris, Flammarion.
- KI-ZERBO Joseph**, 2008. *Histoire critique de l'Afrique*, Dakar, Panafrika silex/Nouvelles du Sud.
- M'BAYE**, 1993. « Les droits de l'homme en Afrique », in Revue internationale de droit comparé, 45-3 pp. 723-726.
- NIETZSCHE Friedrich**, 2003. *Le livre du philosophe*, Paris, Aubier-Flammarion.
- NKRUMAH Kwamé**, 1994. *L'Afrique doit s'unir*, trad. L. Jospin, Paris, Présence Africaine.
- NKRUMAH Kwamé**, 2009. *Le Consciencisme*, trad. L. Starr et M. Howlett, Paris, Présence Africaine.
- NYERERE Kambarage Julius**, 1970. *Socialisme, Démocratie et Unité africaine*, suivi de *La Déclaration d'Arusha*, Paris, Présence africaine.
- ONU**, 1998. « Résolution 52/13 du 15 janvier 1998 de l'Assemblée générale », [en ligne], disponible à l'adresse : <https://docs.un.org/fr/A/RES/52/13>, consulté le 11 juillet 2025.

RIVERA De Joseph, 2004. "Assessing the Basis for a Culture of Peace in Contemporary Societies," in Journal of Peace Research, Peace Research Institute, Oslo, vol. 41(5), p.p. 531-548.

RUSSE Jacqueline, 1991. *Dictionnaire de Philosophie*, Paris, Bordas.

SAWADOGO Ram Christophe, 2012. « Connaissance des pratiques traditionnelles de gestion de l'environnement : préalable et base sociologique de l'efficacité des stratégies actuelles de sa conservation », in DIA Abdoulaye, DUPONNOIS (dir.), 2012. *La grande muraille verte. Capitalisation des recherches et valorisation des savoirs locaux*, Paris, IRD.

SENGHOR Léopold Sédar, 1964. *Liberté 1 : Négritude et humanisme*, Paris, Seuil.

SENGHOR Léopold Sédar, 1977. *Liberté 3 : Négritude et Civilisation de l'Universel*, Paris, Seuil.

SPAAK Claude Vishnu, 2016. « La phénoménalisation de la transcendance (Husserl, Merleau-Ponty, Patočka) », in Revue Philosophique de Louvain, Troisième série, tome 114, n°2, pp. 337-388.

UNESCO, 2000. « Bref historique du concept de la culture de la paix », 2000, [en ligne], disponible à l'adresse : https://www.fondation-fhb.org/files/concept_cp_fre.pdf#:~:text=Le%20terme%20culture%20de%20la%20paix%20%C3%A9tait,pas%20d%C3%A9termi

consulté le 10 juillet 2025.

UNESCO, 2013. *Programme d'action de l'UNESCO Pour une culture de la paix et de la non-violence Une vision en action, Plate-forme intersectorielle pour une culture de la paix et de la non-violence*, Paris, Bureau de la planification stratégique.